

LA QUÊTE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Par Catherine Panassier

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle est « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Pour l'OMS, la cohésion sociale est un préalable indispensable à la bonne santé collective. S'il est difficile de mesurer le bien-être social malgré différentes tentatives d'élaboration d'indicateurs, les sociologues contemporains ont étudié « le mal-être social » qui touche aujourd'hui les sociétés occidentales et particulièrement la France.

L'insécurité sociale apparaît comme la raison profonde du malaise qui traverse notre société. Elle provient de notre perception des grandes mutations sociétales qui n'ont pas été anticipées et auxquelles nous n'étions pas préparés. Pour le sociologue Robert Castel : « L'insécurité sociale n'entretient pas seulement la pauvreté. Elle agit comme un principe de démoralisation, de dissociation sociale à la manière d'un virus qui imprègne la vie quotidienne, dissout les liens sociaux et mine les structures psychiques des individus ».

Notre société est devenue craintive. Pour Ulrich Beck, nous vivons dans un monde livré à une individualisation croissante et à l'affaiblissement des liens de solidarité. L'individu devra de plus en plus être prêt à faire face aux changements d'emploi, au divorce, à la mobilité géographique... L'affaiblissement des cadres sociaux traditionnels dans les sociétés modernes suscite un accroissement de ce type de risques. Or le risque indique ce que l'on doit éviter et non pas ce que l'on doit faire et, entraînant la peur, inhibe l'action et l'initiative, qu'elles soient collectives ou individuelles.

Ce « mal-être social » n'est donc pas sans impacter la capacité de la société à se développer notamment sur le plan économique, ni sans conséquences sur la santé des personnes. Bien que peu d'études permettent encore de le démontrer, le Haut Comité de la santé publique alerte les pouvoirs publics sur l'impact sur la santé qu'engendre le sentiment d'insécurité sociale.

Prévenir « le mal-être social » revient à s'attaquer aux causes de l'insécurité sociale. De fait, l'enjeu est national et c'est bien d'un projet de société à inventer qu'il s'agit. La crise que nous traversons est plus politique qu'économique. La performance et le profit ne s'opposent-ils pas aujourd'hui de façon brutale au développement personnel et à la solidarité ? La notion de bien-être ne serait-elle pas à revisiter ?



Aujourd'hui, les cadres partagent le même sentiment d'insécurité que les autres

Gabriel Millon, Consultant en ressources humaines, Sociologue de formation, il a créé son cabinet, GM CONSEIL, et conduit des missions de coaching individuel et collectif. Il intervient notamment pour l'ANPE Cadres de Lyon-Villeurbanne et le CNFPT. Juin 2005.

Entretien réalisé le 28 juin 2005 par Catherine Panassier

Vous exercez votre métier depuis bientôt vingt ans, quelle évolution du monde du travail observez-vous chez les cadres ?

J'observe une évolution nettement perceptible depuis sept ou dix ans. Les manières de quitter un travail, qu'elles soient la conséquence d'un licenciement ou bien d'une démission, sont aujourd'hui plus éprouvantes et plus conflictuelles. Dans les cas les plus simples, on enregistre une frustration du salarié. Mais il arrive que les cadres soient véritablement "sonnés". Il leur faudra alors de longs mois, voire pour certains d'entre eux des années, pour retrouver équilibre et motivation. Les conditions de travail se sont durcies à l'intérieur de l'entreprise : intensité des horaires, absence de perspectives et de reconnaissance par la hiérarchie... À mon sens, les deux mots qui caractérisent le plus cette évolution sont brutalité et répétition.

Avez-vous noté une évolution concernant le sentiment d'insécurité chez les cadres ?

La violence des licenciements qui affectent les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires est connue depuis longtemps. Ce qui est plutôt nouveau est que cette violence concerne à présent les cadres. Cette catégorie professionnelle est devenue aujourd'hui tout aussi vulnérable que les autres. On peut dire que c'est tout un système de management basé sur la précarité et sa banalisation qui est à l'œuvre dans l'entreprise. Ainsi aujourd'hui, les cadres partagent le même sentiment d'insécurité que les autres. Du coup, on note une attitude des cadres davantage compréhensive à l'égard des salariés qui étaient sous leurs ordres, un lien est en train de s'opérer.

Pouvez-vous préciser comment se caractérise ce sentiment d'insécurité ?

Les spécialistes du reclassement n'ignorent pas que l'emploi "fonctionne" comme une véritable protection à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les ressources financières qui permettent au travailleur d'appréhender son avenir et celui de sa famille. A cela, il faut rajouter que la permanence et le confort d'un revenu accroissent considérablement un autre sentiment sécurisant, celui de la responsabilité et de l'utilité personnelle, extrêmement structurant et valorisant pour l'esprit. Comment alors s'étonner du drame provoqué par la perte brutale de son emploi ? Lorsque tel est le cas, tout vole en éclats : le chômeur voit arriver les problèmes matériels, les reconnaissances sociale, familiale et individuelle s'effondrent. Ce sont les protections "réelles" et "symboliques" qui disparaissent.

Quelles sont alors les répercussions sur le comportement et la santé ?

Pour le moment je n'ai pas constaté de graves conséquences sur la santé, même si certains troubles du sommeil et sentiments d'angoisse propres aux chômeurs sont courants. D'une manière générale, les cadres arrivent à compenser. L'engagement bénévole, la réalisation de soi à travers des projets personnels, les activités culturelles sont autant d'autres moyens positifs de protection. Cependant, certaines remises en questions sont si profondes et si fortes qu'elles provoquent une forme d'apathie. Ce phénomène de renoncement est grave car il s'accompagne de comportements de repli et d'isolement. D'autres répercussions peuvent affecter l'équilibre familial ou conjugal.

Quel moteur de remobilisation proposez-vous ?

La perte d'emploi provoque une rupture. Or, dans toute situation de changement, il y a une possibilité de rebond qui peut être l'occasion d'un vrai développement pour la personne. Encore faut-il savoir exploiter favorablement cette crise. Pour cela, il faut accepter de passer par une phase de remise en question, d'abandonner toute posture rigide, et accepter aussi d'entendre des points de vue nouveaux et la confrontation. Le moteur consiste à se placer dans une démarche de conscientisation de sa situation. Placés dans un état d'esprit constructif, les cadres peuvent suivre un parcours composé de plusieurs étapes : le bilan professionnel et personnel, l'inventaire des compétences, l'élaboration d'une hypothèse de projet professionnel et enfin la mise en œuvre du projet avec la recherche d'emploi notamment. Une grande majorité de cadres accomplissent la totalité du parcours et retrouvent un emploi dans un délai de six à neuf mois. Quelques-uns interrompent le processus car ils rencontrent l'emploi sous la forme d'une opportunité en moins de quatre mois (cela est surtout vrai chez les jeunes diplômés). D'autres, enfin, ont besoin d'une période beaucoup plus longue pour y parvenir. Cela concerne surtout les chômeurs les plus âgés, notamment les quinquagénaires. Les personnes qui sont le plus à l'aise dans cette lutte pour retrouver du travail sont généralement ceux qui sont les plus solides psychologiquement et non pas ceux qui ont les diplômes les plus élevés ou en plus grand nombre.

... aux côtés des personnes en situation de forte exclusion, le nombre croissant de travailleurs pauvres qui risquent de basculer dans la précarité est une réelle et profonde préoccupation

Sylvie Guillaume, Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'action sociale et à la santé

Entretien réalisé le 5 septembre 2005 par Catherine Panassier

Un sentiment d'insécurité sociale et de mal-être parcourt la France. Lyon n'est pas épargné. En tant que femme politique, comment appréciez-vous ce sentiment ?

Je me méfie de la notion de « sentiment ». On l'a beaucoup utilisée et médiatisée pour qualifier les difficultés de tranquillité publique et je ne pense pas qu'il s'agissait d'une manière responsable de les traiter. L'insécurité sociale n'est pas un sentiment, elle est une réalité pour des millions de gens. En revanche, je vous accorde qu'elle crée une angoisse pour tous ceux qui se sentent de moins en moins à l'abri et, plus globalement qu'elle mine l'ensemble de notre population qui perçoit la panne de l'ascenseur social.

P. Rosanvallon parle d'une crise plus philosophique et politique qu'économique. Partagez-vous ce point de vue ?

Les difficultés économiques de nos concitoyens sont réelles et je mesure quotidiennement leur aggravation. En outre, aux côtés des personnes en situation de forte exclusion, le nombre croissant de travailleurs pauvres qui risquent de basculer dans la précarité est une réelle et profonde préoccupation. Le pouvoir d'achat qui s'érode touche prioritairement ces ménages et pour l'instant, les outils manquent à leur égard. Pour autant, je partage l'opinion de P. Rosanvallon. Une crise économique est surmontable par des choix politiques concrets. Mais un affaïssement de la confiance, une interrogation profonde des valeurs, une incapacité à se projeter dans un monde en évolution angoissent, paralysent et peuvent conduire à des choix frileux, des replis identitaires, une démission collective possiblement dangereuse et durable.

A votre avis, qu'est-ce qui permettrait de redonner aux citoyens confiance en leur avenir ?

J'esquissais la réponse : indubitablement un retour du politique. Dans un tel contexte, la tentation est grande de se concentrer sur la gestion et l'immédiateté, d'éviter les positionnements trop tranchés et de s'abriter derrière l'excuse que l'opinion ne se préoccupe que de la satisfaction de ses besoins quotidiens. Je suis convaincue du contraire, il est nécessaire de redonner un sens à l'action politique, une vision globale et ouverte, des choix assumés.

En tant qu'Adjointe au Maire, vous conduisez des politiques de santé et d'action sociale voulues, puisque ces deux champs ne relèvent pas de votre compétence. Qu'est-ce qui guide votre action ?

La Ville est le point d'arrivée des sollicitations. Les élus locaux sont considérés comme des interlocuteurs en mesure d'agir sur les situations. Comment balayer ces demandes en s'abritant derrière des répartitions de compétence ? L'action sociale est le domaine de l'humain ! Nous intervenons donc dans ces secteurs, avec des

objectifs qui génèrent des choix. Parce que l'insécurité sociale est multifactorielle, nous travaillons avec l'ensemble des professionnels qui agissent dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes, et plus les filets de sécurité s'établissent tôt, plus ils ont de chance d'être efficaces.

L'insécurité sociale peut induire une souffrance psychique. Comment une ville peut-elle se saisir d'un tel phénomène ?

Nous nous intéressons particulièrement à la souffrance psychique des jeunes. Nous avons mis en place des équipes qui développent des liens entre les travailleurs sociaux et les praticiens de la psychiatrie, pour l'accès au soin des usagers qui en sont exclus. Notre action porte également sur la prévention et la réduction des risques. Parallèlement, et sous la houlette de l'ORSPERE, nous nous interrogeons sur la souffrance psychique liée à l'exclusion.

Les maisons médicales de garde mises en place par la Ville de Lyon sont-elles confrontées à l'évolution du sentiment d'insécurité sociale ?

Les MMG ont été mises en places -en partenariat- suite au constat d'un besoin de consultations après fermeture des cabinets, pour faire face à l'engorgement des urgences hospitalières et au désinvestissement de garde des médecins. Elles ne fonctionnent que le soir et le week-end. Ainsi, les médecins répondent-ils aux demandes de soins non programmés mais, n'étant pas les médecins traitants, n'ont pas vocation à entretenir une relation suivie avec les patients, ce qui se joue est autre.

Dans un tel contexte socio-économique, n'y a-t-il pas une limite à l'action locale ?

Oui, à l'évidence et elle génère une très grande frustration. Dans un pays qui revendique sa 4^e place parmi les grandes puissances mondiales mais où le chômage et la précarité augmentent, les acteurs de proximité sont ceux qui prennent de plein fouet la désespérance et les situations dramatiques. L'imbricolage institutionnel, pris au sens de la complexité administrative de l'action sociale, comme les choix politiques nationaux faits en matière économique ou encore les renoncements subreptices de l'Etat impactent directement le sentiment d'impuissance au niveau local. Il faut impérativement retrouver une impulsion politique globale favorable à notre société.

L'insécurité sociale gagne du terrain

■ La décomposition de la société salariale apparaît comme le principal facteur d'insécurité sociale

Robert Castel démontre que dans la société salariale qui s'est développée après la seconde Guerre Mondiale en Europe occidentale, tous les individus étaient couverts par des systèmes de protection dont l'histoire sociale montre qu'ils ont été, pour la plupart, construits à partir du tra-

vail. Aujourd'hui, le monde du travail ne permet plus à l'Etat de jouer son rôle régulateur et ce dernier, n'ayant pas anticipé de telles évolutions, tarde à redéfinir de nouveaux modes de protection.

■ Les vertus protectrices du travail

Au XIX^e siècle, l'insécurité sociale touchait les classes populaires contraintes à un combat quotidien pour la survie et dont l'issue était à chaque fois incertaine. Dans le courant du vingtième siècle, en attachant des protections et des droits à la condition des travailleurs, l'insécurité sociale a pu être considérablement limitée. « En effet, le travail cesse alors d'être une relation purement marchande rétribuée dans le cadre d'un rapport pseudo-contratuel entre un employeur tout puissant et un salarié démuné. Le travail devient l'emploi, c'est-à-dire un état doté d'un statut qui inclut des garanties non marchandes comme le droit à un salaire minimum, les protections du droit du travail, la couverture des accidents, de la maladie, le droit à la retraite, etc. » Dans ce contexte, le rôle de l'Etat est d'accompagner ces mutations et de limiter les risques.

Outre l'évolution du statut du travail, la croissance et l'inscription des individus dans des collectifs protecteurs ont permis de réguler l'insécurité sociale. Avec la croissance, il devient possible d'anticiper une réduction progressive des inégalités et d'offrir au plus grand nombre la possibilité de programmer l'avenir. Une telle croyance se vit tout à fait concrètement à travers la possibilité de prendre des initiatives et de développer des stratégies tournées vers le futur : emprunter pour accéder à la propriété de son logement, programmer l'entrée des enfants à l'université et surtout d'une manière générale, anticiper des trajectoires

■ Le bon temps du progrès social

ascendantes. Une telle projection positive sur l'avenir génère des comportements dynamiques, entreprenants, qui se répercutent sur l'ensemble des domaines de la vie sociale, économique et sur la santé. Grâce aux collectifs protecteurs, l'individu n'est plus seul face à l'employeur. L'expression « partenaires sociaux » signifie que ce ne sont plus des individus, mais des collectifs qui entrent en relation les uns avec les autres. Ce statut collectif défini par un ensemble de règles protège l'individu et lui procure une sécurité certaine.

■ Du progrès à l'incertitude

Les mondes de l'économie et du travail se sont fortement modifiés depuis les années 1970 sans que ces mutations soient véritablement anticipées et accompagnées. Avec les exigences croissantes de la construction européenne et de la mondialisation des échanges, le contexte est devenu complexe, les évolutions se sont accélérées et les rôles ont changé. Pour relever le défi de la concurrence internationale, le leadership est passé à l'entreprise dont il faut maximiser les capacités productives et l'Etat-nation s'avère de moins en moins capable de jouer le rôle de pilotage de l'économie au service du maintien de l'équilibre social qu'il assurait durant les "trente glorieuses". L'objectif devient d'augmenter la rentabilité du capital en baissant la pesée exercée par les salaires et par les charges sociales, et de réduire l'impact des réglementations générales garanties par la loi sur la structuration du travail. La quête de la rentabilité maximale des machines comme des hommes devient la règle absolue. Dans le même temps, la prise en charge de la défense des intérêts des salariés à travers de grandes formes d'organisations collectives est confrontée à une montée en puissance des phénomènes d'individualisation et de décollectivisation. La solidarité des statuts professionnels tend à se transformer en « concurrence entre égaux ». « Au lieu que tous les membres d'une même catégorie soient unis autour d'objectifs communs qui bénéficieront à l'ensemble du groupe, chacun est amené à mettre en

avant sa différence pour maintenir ou améliorer sa propre condition. » On assiste à une mise en mobilité généralisée des relations de travail, des carrières professionnelles et des protections attachées au statut de l'emploi. L'individu, sommé d'être performant, devient l'entrepreneur de lui-même. Il se retrouve ainsi surexposé et fragilisé parce qu'il n'est plus supporté par des systèmes de régulation collective. Aujourd'hui, ce n'est plus le progrès social, mais un principe général d'incertitude qui commande l'avenir de la civilisation.

Nous ne sommes pas tous égaux face à la santé : l'impact du facteur socioprofessionnel sur la consommation de psychotropes est un exemple révélateur

La consommation est minimum (4,1% pour les hommes et 7,1% pour les femmes) chez les cadres supérieurs des deux sexes. Les employés et ouvriers sont chez les hommes en position intermédiaire (resp. 6,4 et 7,1%) tandis que les inactifs sont les plus nombreux à consommer (18,8%). Chez les femmes, les ouvrières et inactives sont sensiblement au même niveau (12 à 13%). Ces taux ont été estimés chez les sujets de 25 à 59 ans, après standardisation sur l'âge.

Les personnes en situation de précarité sont toujours plus nombreuses à consommer des psychotropes que les non précaires.

L'insécurité sociale impacte notre santé

■ Souffrance sociale et souffrance psychique

Il est difficile de démontrer directement l'impact du « mal-être social » sur la santé. Nous disposons de très peu d'éléments chiffrés sur ce sujet. Cependant le Haut Comité de la Santé Publique, dans un rapport produit en 1998, a montré que la précarité pouvait avoir à moyen et long terme de lourdes conséquences sur l'état de santé de larges secteurs de la société, et qu'elle menaçait particulièrement la jeunesse. Les inégalités de revenus et de formation et plus généralement l'absence de cohésion sociale sont la cause majeure des inégalités de santé. L'impact de l'exclusion sur la santé est connu. Ce qui l'est moins, c'est l'effet de l'actuelle instabilité sociale, génératrice de vulnérabilité sur la santé d'une quantité innombrable de ménages. La précarisation de l'emploi et ses conséquences sur la vie quotidienne sont souvent à

l'origine d'un sentiment d'inutilité, de solitude, voire de honte ou encore d'une impossibilité de se projeter dans l'avenir. Elles entraînent une souffrance psychique intense qui peut s'exprimer soit par une démission sociale, soit par une violence sur soi ou sur les autres, porteuses de risques sévères pour la santé. Elles peuvent entraîner une fatigue chronique, l'anxiété, la perte de confiance en soi, des difficultés de concentration et de mémorisation... Dans le discours des salariés, le stress est directement lié à l'apparition de troubles fonctionnels et psychosomatiques : digestifs, dermatologiques, cardio-vasculaires, céphalées, troubles du comportement alimentaire, du sommeil, tabagisme, et consommation accrue de psychotropes.

■ Les nouvelles pénibilités du travail

Dans l'histoire industrielle française, la dureté du travail était associée au travail manuel, physique, et à l'usure du corps. On continue de penser que moins le travail fait appel à l'effort physique, plus il devient « facile ». Or, l'emprise des faits de société dans le travail engendre de nouvelles difficultés. La réalité des enseignants, par exemple, renvoie à des questions lancinantes : comment faire avec les nouvelles demandes sociales, les échecs, les résistances à apprendre ? Devant cette accumulation de problèmes nouveaux et l'intensification des difficultés, les professionnels de tous secteurs ont besoin de collectifs pour les comprendre et les résoudre. Or, massivement l'organisation du travail fait l'inverse. Lorsque le « travail sur le travail » est ignoré, les gens se retrouvent dans des situations où ils ont le sentiment d'errer seuls

devant l'étendue des impuissances qu'ils ont à subir. L'intensification du travail, l'exigence d'adaptabilité et de résultats, la confrontation à des relations de travail tendues, à des méthodes de management inadéquates sont autant de pénibilités qui se généralisent. De fait, les facteurs psychosociaux arrivent en tête des risques professionnels auxquels les actifs se sentent les plus exposés et la moitié des journées de travail perdues dans l'Union européenne seraient liées au stress au travail. Cette prégnance des risques psychosociaux sur les lieux de travail, constituant une menace sérieuse pour l'intégrité physique et mentale des salariés, a conduit les partenaires sociaux européens à conclure en 2004 un important accord sur le stress au travail.

■ Accompagner les symptômes ne suffit plus

La souffrance sociale, dans sa massivité actuelle, affecte l'ensemble des secteurs de notre société. Les acteurs de l'économie, du social, de l'éducation ou de la santé sont soumis à une double contrainte : celle de gérer des situations sans avoir véritablement de prise sur elles et celle de redoubler de capacité d'innovation pour participer à la construction de nouveaux modèles d'action. Ils sont probablement les premiers à alerter, proposer et demander de nouveaux cadres et dispositifs d'intervention. Ils jouent un rôle capital. Cependant, les réponses ne peuvent s'envisager sans une impulsion d'ensemble forte. La revendication d'une réforme d'ampleur du fonctionnement de notre société, fondée sur le respect de l'homme et portée par un Etat qui conjugue l'économique et le social sur une partition de modernité se généralise. Les experts l'accompagnent. Pour le psychologue Yves Clot, il y a urgence à réformer le travail, très concrètement, dans son organisation et sa qualité humaine, « un chantier vital pour la démocratie ». Pour le sociologue Robert Castel, « au travail devenu mobile et au marché devenu volatil devrait correspondre un Etat social devenu flexible ». Pour l'économiste Jean-Paul Fitoussi, il convient de repenser l'égalité et ses critères, ainsi que les modalités d'un retour de l'Etat, « gestionnaire précautionneux », mais aussi

« producteur d'avenir ». Enfin, pour le sociologue Pierre Rosanvallon : « Nous vivons une crise philosophique et politique plus qu'économique. Il convient de repenser complètement le progrès social. Il n'y a plus de modèle de référence disponible ou de voie royale du progrès qui s'imposeraient. C'est donc à une réinvention que nous sommes conviés, à une redéfinition d'ensemble des valeurs et des méthodes du progrès social. »

Souffrance psychique : état psychique qui se situe entre la maladie mentale et la santé mentale, dans une dynamique de déploiement de stratégies défensives pour résister ou composer avec les situations déstabilisantes au travail. On décrit classiquement des troubles d'humeur, des troubles de l'anxiété et des troubles de l'adaptation. Parmi ces derniers sont distingués : le stress (déséquilibre entre les ressources d'un individu et les demandes de l'environnement auxquelles il doit répondre), le burn out (syndrome d'épuisement professionnel), et le syndrome du survivant (angoisse, culpabilité et colère contre les dirigeants et l'organisation du travail).

■■■ Contactez-les

→ Acteurs

ORSPERE

contact : Claudine Bassini
tél : 04 37 91 53 90
www.ch-levinatier.fr/orspere
orspere@ch-le-vinatier.fr
Observatoire Régional sur la souffrance Psychique en rapport avec l'exclusion.

CREAI

contact : Dominique Cardon
tél : 04 72 77 60 60
accueil@creai-ra.org

www.creai-ra.org

Un centre de ressources et d'observation régional dans le champ du social et médico-social.

Cap Réseaux

Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
Serge Krikorian
tél : 04 78 63 72 30

www.rhone-alpes.assurance-maladie.fr

Un guichet interinstitutionnel au service des promoteurs de réseaux de santé.

■■■ Informez-vous

→ Ouvrages

L'insécurité sociale

Robert Castel, éd. Seuil, 2003.

Les indicateurs sociaux : essai de problématique,

Bernard Perret, Revue Informations sociales, les mesures du bien-être, 2004.

Répondre à la souffrance sociale,

M. Joubert et C. Louzoun, Erès, 2005.

Le nouvel âge des inégalités, J.P. Fitoussi et

Pierre Rosanvallon, Seuil, 1996.

La nouvelle question sociale, Pierre Rosanvallon,

Seuil, 1995.

→ Sites et médias

www.cetaf.asso.fr

Le centre Technique d'Appui et de Formation des centres d'exams de santé présente un journal et différentes études notamment : « Facteurs de précarité : identifier pour agir », « Risques relatifs de santé liés au statut social »...

www.travail.gouv.fr

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Parmi les nombreuses ressources de ce site, vous trouverez en lien avec le thème :

. La synthèse des Assises de la prévention des risques au travail, nov 2000.

. Enquêtes sur les conditions de travail, 1998,

. Le Plan Santé au travail 2005/2009

→ Articles

La douleur du métier, l'attente de la retraite

Yves Clot, Le Monde, Juin 2003

→ Rapports

Charte d'Ottawa

Organisation Mondiale de la Santé, 1986.

La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé,

Haut Comité de la Santé Publique Collection Avis et Rapports, 1998.

■■■ Approfondissez sur millenaire3.com

→ Fiche de synthèse

Les représentations sociales des risques : des rationalités multiples, Cédric Polère, Avril 2005

